

APPEL À PROJETS - RÉSIDENCES D'ARTISTES ANNÉE 2025

LE QUAI DES ARTS – SALLE DE SPECTACLES DE LA VILLE D'ARGENTAN



Résidence de création et ateliers autour de « 2048 », une création de la Compagnie Chute Libre, janvier 2023 - © QDA

Le Quai des Arts, salle de spectacles de la Ville d'Argentan, lance un appel à projets pour l'année 2025 (année civile) pour l'accompagnement et l'accueil d'artistes en résidence, portant sur le spectacle vivant (danse, cirque, théâtre et autres formes associées, jeune public, marionnettes, créations pluridisciplinaires, ...).

Ce projet a notamment pour objectif de :

- soutenir la création artistique en mettant à disposition des artistes des espaces de travail
- favoriser les rencontres de publics et tisser du lien social
- favoriser la durée d'installation des artistes afin de multiplier les rencontres avec la population, notamment à travers des projets d'action culturelle

MODALITÉS

Les conditions d'accompagnement et d'accueil sont les suivantes :

- accueil de 5 jours ouvrés minimum et de 10 jours ouvrés maximum
- mise à disposition d'espaces de travail, aux horaires d'ouverture du lieu soit de 9h à 18h du lundi au vendredi. Fiches techniques disponibles sur demande
- hébergement sur place, dans un appartement avec 5 chambres (10 personnes maximum). Les frais de transport et repas ne sont pas pris en charge
- accompagnement technique, à définir selon les projets
- volet d'actions culturelles et de rencontres : présentation d'étape de travail, actions de médiation, animations, débats, ateliers, conférences, ... notamment dans le cadre du Partenariat Culturel avec le quartier des Provinces (projet DRAC 2025-2027). Il s'agit de s'appuyer sur la présence des artistes au cœur du territoire pour que les publics découvrent les processus de création.
- apport en co-production. Le montant alloué à chaque projet dépend d'une enveloppe globale et du nombre de compagnies retenues.

CANDIDATURES

Adresser les documents suivants par e-mail à appelaprojets@quaidesarts.fr (aucun envoi postal) :

- la **fiche de renseignements** complétée
- un **budget prévisionnel**
- des **photos, inspirations visuelles, des extraits vidéo** (en fonction de l'avancée du projet)

Les candidatures seront étudiées par un jury composé de membres de l'équipe du Quai des Arts, l'ODIA Normandie, la Région Normandie, d'un spectateur ou d'une spectatrice abonné-e au Quai des Arts, et d'un élu de la Ville d'Argentan.

CALENDRIER

Lundi 30 septembre 2024 : date limite de dépôt des candidatures

Courant novembre 2024 : réponses aux compagnies

Du 13 janvier 2025 au 19 décembre 2025 : période des résidences

CONTACTS

Direction : Dominique Dante

Renseignements et accompagnement à la communication : Annie Welter : 02 33 39 69 02 - appelaprojets@quaidesarts.fr

Accompagnement aux actions culturelles : Lisa Brilland : 02 33 39 69 10 - appelaprojets@quaidesarts.fr